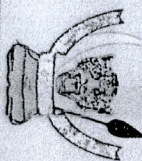


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMAIRE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 30/2025

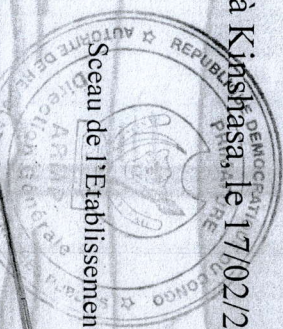
A LA SOCIETE SOKIN SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 25/CAB/VP/PM/MININTERSEDE CAC/SLBJ/2024, conclu avec le Ministère de l'Intérieur, Sécurité et Décentralisation pour un montant total hors taxe de dollars américains sept millions cinquante-deux mille (USD 7 052 000,00) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quarante-neuf mille trois cent soixante-quatre (USD 49 364,00), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 17/02/2025.

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement



Général KAYEMBE MBAYI
Directeur Général